



À :

Monsieur Kévin Maurice, maire
Monsieur Pierre Baril, conseiller
Monsieur Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Gilles Galarnau, conseiller
Madame Martine Renaud, conseillère
Madame Marilou Laurin, conseillère
Monsieur Stephen Rowland, conseiller

Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est convoquée par monsieur le maire, Kévin Maurice, pour être tenue, à la salle du centre communautaire Louis-Renaud située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336, le lundi 22 juin 2026 à 17 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Demande de PIIA numéro 2026-034 relative à une demande de permis de construction visant à construire une habitation unifamiliale isolée – Lot projeté 6 695 866 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de la Grotte;
5. Demande de PIIA numéro 2026-035 relative à une demande de certificat d'autorisation visant à rénover le bâtiment principal – Propriété située au 336, rue McMaster (lot 4 235 856 du cadastre du Québec);
6. Demande de PIIA numéro 2026-036 relative à une demande de certificat d'autorisation visant à rénover le bâtiment principal – Propriété du 512, route du Canton (lot 4 423 020 du cadastre du Québec);
7. Demande de PIIA numéro 2026-037 relative à une demande de certificat d'autorisation visant à rénover le bâtiment principal – Propriété située au 134, chemin Dalesville Sud (lot 4 234 533 du cadastre du Québec);
8. Période de questions;
9. Levée de la séance extraordinaire.

Donné ce 19^e jour du mois de juin 2026

Pierre-Alain Bouchard

Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE NOTIFICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai notifié l'avis spécial ci-haut mentionné le 19 juin 2026 aux membres du conseil de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes.

Pierre-Alain Bouchard

Greffier et directeur du Service juridique